

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Février 2022

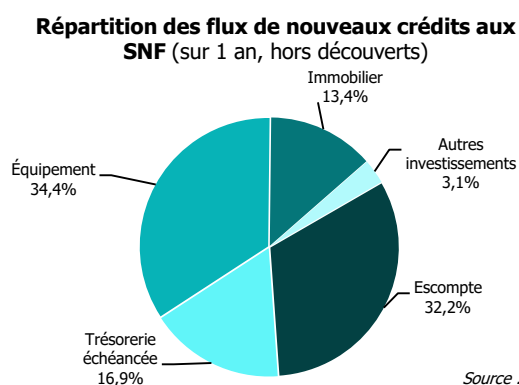
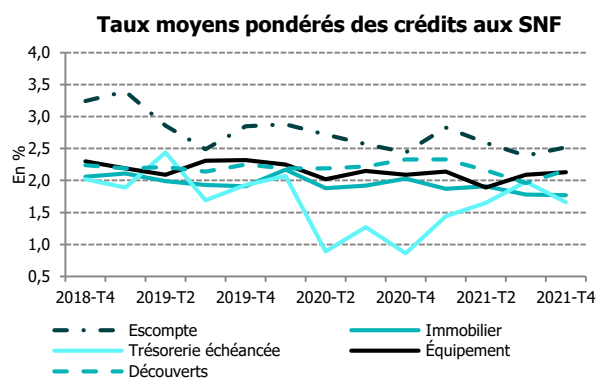
TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

4^e TRIMESTRE 2021

LE TAUX MOYEN DES CRÉDITS IMMOBILIERS RESTE BAS

- Sur trois mois, le taux moyen des **découverts** repart à la hausse pour s'établir à 2,16 %.
- Le taux moyen des **crédits de trésorerie échéancée** se replie à 1,66 % compte tenu d'une proportion de prêts garantis par l'État, négociés à des taux « hors marché », plus importante que le trimestre précédent. D'une durée moyenne de 3,5 ans, ils atteignent un montant moyen de 51 millions de F CFP.
- Le taux moyen des **crédits à l'équipement** augmente de 4 points de base (pb) à 2,13 %. En moyenne, ils s'élèvent à 49 millions de F CFP et se remboursent sur une durée de 8 ans.
- Le taux moyen des **crédits immobiliers** est relativement stable à 1,77 % (-1 pb). Quasi exclusivement à taux fixe, ils sont en moyenne souscrits pour un montant de 39 millions de F CFP et une durée de 18 ans.
- Les taux appliqués en Polynésie française sont plus favorables qu'en Nouvelle-Calédonie, mais le sont dans l'ensemble moins par rapport à la France entière.

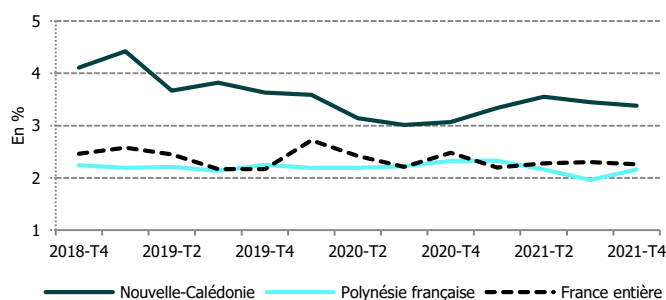
Caractéristiques des nouveaux crédits en Polynésie française



Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2021		Taux moyen pondéré (en %) au T3 2021		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole
Découverts	2,16	2,26	1,96	2,30	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	1,66	1,48	1,98	1,46	42	30	67	44	0,75	1,75
Équipement	2,13	1,13	2,09	1,22	98	123	78	81	2,50	1,00
Immobilier	1,77	1,16	1,78	1,19	221	184	97	84	-	-

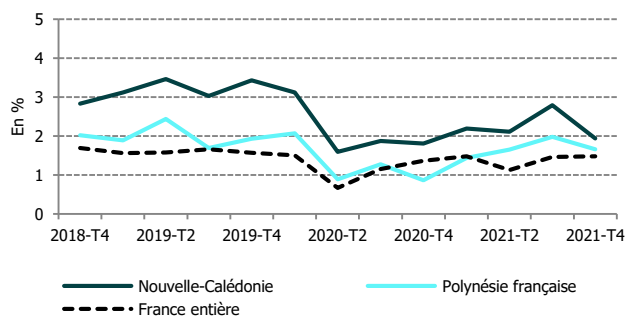
Évolution des taux moyens débiteurs par géographie

Découverts



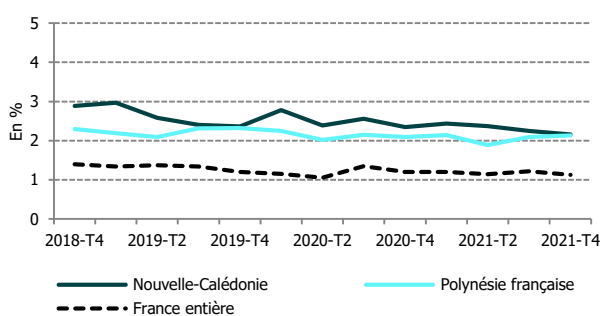
Sources : IEOM, BDF

Trésorerie échéancée



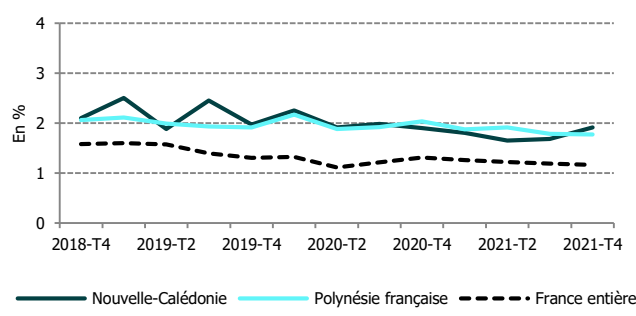
Sources : IEOM, BDF

Équipement



Sources : IEOM, BDF

Immobilier



Sources : IEOM, BDF

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers, et en Polynésie française, pour la trésorerie échéancée, sont fondés sur un plus faible nombre d'observations.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête, réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Polynésie française, se fonde sur environ 5 500 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF). Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 1010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers et dont les opérations de répartition ainsi que les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

Les « découverts » rassemblent les découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidé ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, les « autres crédits d'investissement » sont les autres crédits à la clientèle, les prêts subordonnés, ainsi que le crédit-bail mobilier.